

Le rôle des EMS

La réussite du dispositif dans ses deux volets de formation et d'insertion professionnelle dépend de l'engagement fort et durable des partenaires. Elle repose aussi sur l'implication active des établissements membres de la Fegems. En tant que parties prenantes, ils s'engagent chacun à accueillir, former et encadrer entre cinq et dix participant-e-s par volée et à favoriser leur insertion professionnelle ultérieure.

« Je n'ai jamais eu une cheffe aussi investie dans ma formation et mon encadrement ! »

Une participante

L'insertion professionnelle

Employabilité. Au terme de la formation, les participant-e-s obtiennent une attestation AA d'introduction au travail interdisciplinaire dans le secteur des EMS, une attestation pour les modules OrTra suivis ainsi qu'une attestation du lieu de pratique. Les AA peuvent ainsi prétendre à un emploi dans le secteur des soins de longue durée ou poursuivre avec une formation qualifiante.

Base de données RH. Afin de favoriser leur insertion professionnelle, le dossier de candidature des participant-e-s est intégré dans la base de données RH centralisée de la Fegems. Les institutions membres ont ainsi accès aux dossiers des auxiliaires d'accompagnement et pourront faire appel à leurs compétences.

« Ce dispositif m'offre une chance de me reconverter dans un métier qui me plaît vraiment. »

Une participante

Le dispositif de formation et d'insertion professionnelle AA est financé par l'Office cantonal de l'emploi et l'Hospice général. Il est piloté et coordonné par la Fegems.

Fegems

Pôle formation

Amalia Ciuciu, coordinatrice du dispositif AA

T direct 022 718 18 63

ciuciu@fegems.ch

Clos Belmont 2

1208 Genève

T 022 718 18 70

info@fegems.ch

www.fegems.ch

La Fegems est membre de CURAVIVA Suisse, de l'OrTra santé-social Genève de l'OrTra intendance Genève de la Plateforme des associations d'ânés Genève

Partenaire principal de la Fegems

SWISS RISK
CARE

Our Independence • Your best Insurance

le dispositif d'auxiliaire d'accompagnement

AA



le dispositif

Lancée en avril 2019, la formation d'auxiliaire d'accompagnement (AA) a été conçue par la Fegems, en partenariat avec l'Hospice général (Hg) et l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

Les objectifs

Novateur, ce dispositif de formation et d'insertion professionnelle AA poursuit un double objectif :

Formation > Doter le secteur des établissements médico-sociaux d'un nouveau profil spécialement conçu pour l'accompagnement des personnes âgées dans les institutions de soins de longue durée.

Insertion professionnelle > Permettre à des personnes sans qualification ni expérience professionnelle d'intégrer le marché du travail.

Les caractéristiques

Approche interdisciplinaire. Le programme privilégie une approche interdisciplinaire. Il alterne entre contenus théoriques et expérience pratique acquise sur le lieu de formation.

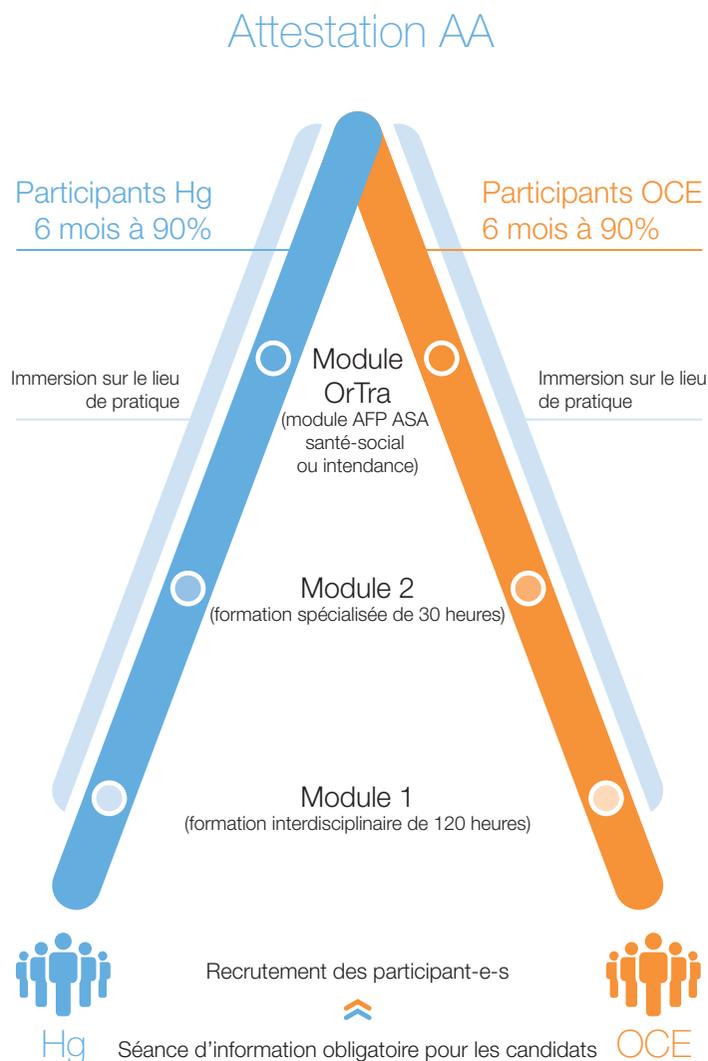
Immersion rapide. Les participant-e-s à la formation AA intègrent rapidement une équipe d'un établissement, bénéficiant ainsi d'une immersion longue dans l'environnement professionnel.

Spécialisation. A la formation généraliste succède une spécialisation dans l'un des trois secteurs d'activité (soins, hôtellerie-intendance ou animation), ainsi que le suivi d'un à deux modules complémentaires auprès de l'une des OrTra (santé-social ou intendance) en lien avec le savoir-être professionnel.

« Dans l'EMS qui m'accueille, j'ai l'opportunité de me sentir utile. »
Un participant

le cursus

L'organisation modulaire du dispositif permet des allers et retours entre la théorie et la pratique.



les participant-e-s

Pré-requis

Les participant-e-s à la formation AA sont sélectionné-e-s sur dossier par les conseiller-ère-s des deux partenaires de la Fegems, l'Hospice général et l'Office cantonal de l'emploi.

Il n'y a pas de conditions requises en termes de formation ou d'expérience professionnelle. Outre un niveau de français attesté (B1 à l'oral et A2 à l'écrit), diverses qualités sont cependant attendues des participant-e-s : motivation pour l'accompagnement de personnes âgées, compétences relationnelles, flexibilité dans les horaires, capacité d'adaptation, esprit d'équipe, disposition à travailler en interdisciplinarité.

« Intégrer ce dispositif a été une chance pour moi : j'ai découvert beaucoup et appris énormément ! »
Une participante

Les atouts des AA

Au terme du cursus, les participant-e-s à la formation AA

- sont spécifiquement formé-e-s à l'accompagnement de personnes âgées dépendantes ;
- bénéficient à la fois d'une formation généraliste et d'une spécialisation dans un des trois secteurs d'activité – soins, hôtellerie-intendance ou animation ;
- ont suivi un module de formation transversale d'une OrTra ;
- ont suivi un module de formation particulier pour apprendre à observer et communiquer dans le contexte professionnel ;
- ont d'emblée travaillé en interdisciplinarité et donc acquis une connaissance des différents métiers en EMS et de leurs tâches respectives.